

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

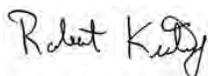
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Robert Keating
Président-directeur général et Vice-président
aux affaires corporatives par intérim

Lévis, le 17 juin 2016

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.



Marie-Christiane Lecours
Présidente du comité de vérification

Lévis, le 17 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Lecierc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 17 juin 2016

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	452 303	451 442	490 817
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	77 420	67 758	63 782
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	(1 104)	4 198
Droits administratifs	5 776	5 535	5 451
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	757	1 603	2 602
Revenus de placement (note 5)	13 650	20 094	11 957
Quote-part des résultats des placements en participation (note 14)	–	884	467
Autres revenus	2 964	1 808	1 365
	559 170	548 020	580 639
CHARGES			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	150 000	81 830	137 249
Contribution au Fonds d'assurance récolte	37 750	35 863	35 994
Programme Agri-stabilité (note 6)	44 000	23 079	18 991
Programme Agri-investissement (note 6)	31 500	34 159	33 783
Programme Agri-Québec (note 6)	50 000	40 729	40 086
Programme Agri-Québec Plus (note 6)	9 680	5 336	(147)
Contribution au paiement de l'intérêt	4 050	2 717	3 795
Programme d'appui financier à la relève agricole	14 000	11 617	10 884
Autres programmes	500	(9)	70
Provision pour garanties de prêts (note 22)	10 400	2 220	3 227
Frais d'administration (note 7)	57 554	53 224	56 613
Intérêts	583	1 271	2 322
	410 017	292 036	342 867
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	149 153	255 984	237 772
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		80 019	(157 753)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)		336 003	80 019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

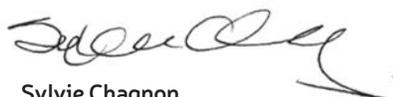
	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 604	39 513
Créances et revenus de placement à recevoir (note 9)	2 979	3 123
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 10)	1 463	4 432
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 11)	104 055	155 267
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	289	1 487
À recevoir du gouvernement du Canada (note 12)	75 409	73 105
Prêts et ouverture de crédit (note 13)	44 917	47 154
Placements (note 14)	514 750	324 261
	876 466	648 342
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 15)	38 974	37 984
Charges à payer (note 16)	6 686	7 315
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	64 626	58 544
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	141 162	147 689
Revenus reportés (note 19)	41 460	34 125
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	780	—
Dû aux Fonds (note 20)	1 456	40 017
Dettes à long terme (note 21)	32 188	29 428
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	35 973	38 430
Provision pour programme Agri-investissement (note 6)	36 202	33 343
Provision pour programme Agri-Québec (note 6)	42 667	39 844
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 6)	10 201	11 272
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	—	241
Provision pour garanties de prêts (note 22)	73 342	71 657
Provision pour vacances	4 794	4 679
Provision pour congés de maladie (note 23)	15 136	17 028
	545 647	571 596
ACTIFS FINANCIERS NETS	330 819	76 746
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 24)	5 184	3 273
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	336 003	80 019

Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)

Obligations contractuelles (note 26)

Éventualité (note 32)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Robert Keating
Président-directeur général

Sylvie Chagnon
Présidente du conseil d'administration

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
Excédent de l'exercice	149 153	255 984	237 772
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(3 353)	(1 505)
Produit de disposition d'immobilisations		11	2
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations		(11)	187
Amortissement		1 442	1 152
		(1 911)	(164)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	149 153	254 073	237 608
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)			
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	76 746	76 746	(160 862)
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	225 899	330 819	76 746

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	255 984	237 772
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 442	1 152
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations	(11)	187
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(365)	(34)
Quote-part des résultats des placements en participation	(884)	(467)
Variation de la provision pour garanties de prêts	1 685	(1 362)
	257 851	237 248
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 27)	18 839	32 001
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	276 690	269 249
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	2 969	838
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	41 237	41 442
Ouverture de crédit	(39 000)	(38 000)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	1 915	750
Acquisition de placements	(191 235)	(73 540)
Produit de disposition de placements	80	–
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(184 034)	(68 510)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(3 326)	(1 487)
Produit de disposition d'immobilisations	11	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(3 315)	(1 485)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	990	(166 627)
Emprunts effectués	2 859	176
Emprunts remboursés	(99)	(68)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 750	(166 519)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	93 091	32 735
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	39 513	6 778
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	132 604	39 513
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	56 535	18 295
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	31	1 930
Acceptations bancaires	38 179	–
Billets à escompte	37 859	19 288
	132 604	39 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 29, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Canada et aux Fonds, des dettes à long terme, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux inter-employeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminué d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations

Les immobilisations suivantes sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf s'ils sont en cours de développement:

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

3. Contribution du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec accorde la contribution annuelle en vertu d'un décret.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs verse un montant annuel de 1 400 milliers de dollars en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2016	2015
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	447 353	485 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	2 689	4 417
Contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 400	1 400
	451 442	490 817

(1) La contribution annuelle inclut un montant de 4 651 milliers de dollars (2015: 6 408 milliers de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 8.

4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon *Cultivons l'avenir 2*:

Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au:

	2016	2015
Programme Agri-protection pour:		
la contribution au programme	21 330	21 436
la contribution à l'administration	7 043	8 280
	28 373	29 716
Programme Agri-stabilité pour:		
la contribution au programme (note 6)	14 509	8 876
la contribution à l'administration	3 258	3 859
	17 767	12 735
Programme Agri-investissement pour:		
la contribution au programme (note 6)	20 496	20 270
la contribution à l'administration	1 122	1 061
	21 618	21 331
	67 758	63 782

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

5. Revenus de placement

	2016	2015
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	16 804	9 279
Revenu d'intérêts:		
Billets à terme adossés à des actifs	338	608
Placements temporaires	1 681	1 619
Trésorerie et équivalents de trésorerie	676	112
Prêts et ouverture de crédit	230	305
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	365	34
	20 094	11 957

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2016			2015
	Compte dédié	Réserve	Total	
Revenus nets de placement				
Revenu fixe	2 024	293	2 317	2 452
Actifs réels	459	—	459	449
Actions	1 332	170	1 502	1 134
Autres placements	637	(230)	407	692
	4 452	233	4 685	4 727
Gains à la vente de placements				
Revenu fixe	1 785	—	1 785	275
Actifs réels	1 435	—	1 435	946
Actions	7 151	—	7 151	2 565
Autres placements	1 712	1	1 713	755
	12 083	1	12 084	4 541
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	19	16	35	11
	16 554	250	16 804	9 279

6. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

7. Frais d'administration

	2016	2015
Traitements et avantages sociaux	43 273	46 236
Transport et communication	2 097	2 366
Loyers	3 216	3 618
Services professionnels et administratifs	2 453	2 563
Fournitures et matériel	639	467
Entretien et réparations	104	211
Amortissement des immobilisations	1 442	1 152
	53 224	56 613

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2016	2015
Programmes de financement agricole et forestier	21 208	22 134
Programme d'assurance récolte	11 984	13 962
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 567	6 752
Programme Agri-stabilité	6 289	7 343
Programme Agri-investissement	1 876	1 775
Programme Agri-Québec	1 735	1 862
Programme Agri-Québec Plus	1 137	1 199
Autres programmes	65	67
Capital Financière agricole inc.	54	52
Financière agricole du Québec – Développement international	2 309	1 467
	53 224	56 613

8. Excédent cumulé

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, une contribution spéciale de 380 millions de dollars a été versée à la Société le 31 mars 2010 établissant le solde du déficit cumulé à 586 490 milliers de dollars à la fin de cet exercice financier. Depuis, ce déficit a été réduit d'un montant de 69 730 milliers de dollars laissant un solde de 516 760 milliers de dollars au 31 mars 2016.

Également, tout surplus cumulé après le 31 mars 2010 doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée au cours de l'exercice financier 2014-2015, le conseil d'administration a adopté, sous réserve des autorisations gouvernementales, la création et la capitalisation d'une réserve (Réserve) d'un montant maximum de 317 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières de la Société pour les programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus (AGRI).

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

8. Excédent cumulé (suite)

Le 27 mai 2015, le gouvernement du Québec a donné son accord pour la création de celle-ci à partir de l'exercice financier 2015-2016, en fonction de la disponibilité des liquidités nécessaires provenant des excédents annuels générés par la Société. Une fois la capitalisation de la Réserve complétée, le solde du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010 à la charge du gouvernement sera résorbé à partir des excédents annuels générés par la Société.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté la Politique sur la gestion de la réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus qui définit les règles de capitalisation et d'utilisation. Plus précisément, elle permet à la Société d'utiliser la Réserve uniquement lorsque les résultats financiers annuels sont déficitaires et que le déficit est, en partie ou en totalité, attribuable aux dépenses de ces programmes selon les paramètres prévus dans la politique.

Enfin, la Société détient une autre réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

L'excédent (déficit) cumulé s'établit comme suit:

	2016				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	496 779	—	100 000	80 019
Répartition des résultats:					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:					
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	4 651	—	—	—	4 651
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(4 651)	—	—	—	(4 651)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	255 984	—	—	255 984
Excédent de l'exercice	—	255 984	—	—	255 984
Montant transféré à la réserve	—	(170 044)	170 044	—	—
Solde à la fin	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

8. Excédent cumulé (suite)

	2015			
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 408	—	—	6 408
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 408)	—	—	(6 408)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	237 772	—	237 772
Excédent de l'exercice	—	237 772	—	237 772
Montant transféré à la réserve	—	—	—	—
Solde à la fin	(516 760)	496 779	100 000	80 019

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2016	2015
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)	173 342	171 657
Provision pour garanties de prêts (note 22)	(73 342)	(71 657)
	100 000	100 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

9. Créances et revenus de placement à recevoir

	2016	2015
Comptes clients	2 132	1 545
Revenus de placement	847	1 578
	2 979	3 123

10. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	—	2
Portant intérêt au taux de 0,93% et de 0,95%, échéant le 26 avril 2016 (2015: 1,05% échu le 10 avril 2015)	1 400	3 200
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	63	1 230
	1 463	4 432

11. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	260	343
Portant intérêt à des taux variant entre 1,1% et 1,15%, échéant jusqu'au 31 mai 2016 (2015: 1,16% à 1,55%, échéant jusqu'au 25 mai 2015)	103 795	154 924
	104 055	155 267

12. À recevoir du gouvernement du Canada

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au:		
Programme Agri-stabilité	49 833	47 496
Programme Agri-investissement	24 069	25 483
Programme Agri-protection	608	74
Programme Agri-risques	820	—
Autres	79	52
	75 409	73 105

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

13. Prêts et ouverture de crédit

	2016	2015
Ouverture de crédit autorisée de 40 millions de dollars, portant intérêt au taux de 2,45%, échéant le 30 juin 2016, garantie par deux hypothèques mobilières (2015: 2,6%, échu le 30 juin 2015)	39 000	38 000
Prêts sans intérêt, remboursables en quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année, échéants le 31 mars 2017	5 809	8 911
Prêts portant intérêt à des taux variant entre 2,5% et 8%, échéants jusqu'en 2022	108	243
	44 917	47 154

	2016	2015
Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de:		
moins d'un an	41 945	40 991
entre 1 et 5 ans	2 939	6 119
5 ans et plus	33	44
	44 917	47 154

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2022. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élevaient à 64 milliers de dollars (2015: 180 milliers de dollars).

14. Placements

	2016		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires au taux de 0,86%, échéants le 10 juin 2016	—	10 754	10 754
Billets à escompte à des taux variant entre 0,65% et 0,86%, échéants jusqu'au 19 juillet 2016	—	77 586	77 586
Billets à terme adossés à des actifs	6 642	64 571	71 213
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	336 744	—	336 744
Placements en participation	—	18 453	18 453
	343 386	171 364	514 750

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

	2015		total
	affectés	non affectés	
Billets à escompte au taux de 0,94% et de 0,95%, échéants jusqu'au 8 septembre 2015	1 180	70 860	72 040
Billets à terme adossés à des actifs	6 888	65 875	72 763
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	–	163 589
Placements en participation	–	15 869	15 869
	171 657	152 604	324 261
		2016	2015
Les placements sont affectés aux paiements suivants:			
Garanties de prêts (note 1)		173 342	171 657
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 8)		170 044	–
		343 386	171 657

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance au plus tard en 2056.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Quant aux billets des actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Pour établir la valeur des billets, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. À la suite de l'évaluation, la Société n'a constaté aucune baisse de valeur durable pour les exercices clos le 31 mars 2016 et 2015. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2016 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

BILLETTS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

	2016		2015	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration:				
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	34 460	34 460	34 460	34 460
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	1 535	282	1 878	379
Véhicules d'actifs-cadres 3				
Actifs inadmissibles	4 652	1 672	5 389	2 255
	81 669	69 161	82 749	69 841
BTAA exclu du plan de restructuration	2 052	2 052	2 922	2 922
	83 721	71 213	85 671	72 763

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable des BTAA:

	2016		2015	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	85 671	72 763	86 421	73 479
Disposition	(1 915)	(1 550)	(750)	(716)
Radiation	(35)	—	—	—
Solde à la fin	83 721	71 213	85 671	72 763

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2016, la valeur marchande des dépôts à participation du Compte dédié est de 188 200 milliers de dollars (2015: 197 047 milliers de dollars) et du compte de la Réserve est de 170 160 milliers de dollars. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2016.

Le placement dans les dépôts à participation du Compte dédié contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2015: 5 918 milliers de dollars).

PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1,7 million de dollars (2015: 1,5 million de dollars).

	2016	2015
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	13 742	12 785
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	4 711	3 084
	18 453	15 869

Sommaire des états financiers:

	2016			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 548	486	1 062	957
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	346	564	(218)	(73)
	1 894	1 050	844	884

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2016, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2015, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2016.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

14. Placements (suite)

PLACEMENTS EN PARTICIPATION (suite)

	2015			Quote-part des résultats
	Revenus	Charges	Résultats	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	1 015	377	638	575
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	202	526	(324)	(108)
	1 217	903	314	467

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2015, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2014, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2015.

	2016			2015
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	16 572	1 598	14 974	13 912
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	9 185	80	9 105	7 539
	25 757	1 678	24 079	21 451

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2016, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2015.

15. Emprunt temporaire

	2016	2015
Billet à escompte au taux de 0,88% échéant le 29 avril 2016 (2015: variant de 1% à 1,04%, échéants le 16 avril 2015)	38 974	37 984

En vertu du décret 542-2015 du gouvernement du Québec, daté du 17 juin 2015, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2016, des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. D'un montant initial autorisé de 520 millions de dollars (2015: 270 millions de dollars), le niveau du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables diminuent au fur et à mesure que La Financière agricole capitalise la Réserve d'un montant équivalent. Au 31 mars 2016, le compte de la Réserve étant de 170 millions de dollars, le régime d'emprunts se situe donc à 350 millions de dollars et l'emprunt bancaire n'excède pas ce montant autorisé.

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants:

	2016	2015
Fonds fiduciaires	302 000	122 000
Ouverture de crédit	40 000	40 000
Capital Financière agricole inc.	8 000	8 000
Opérations courantes de la Société	—	100 000
	350 000	270 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

16. Charges à payer

	2016	2015
Programme d'appui financier à la relève agricole	2 611	2 996
Contribution au paiement de l'intérêt	746	1 161
Programme Agri-stabilité	195	13
Traitements	882	1 518
Avantages sociaux	525	629
Fournisseurs	1 486	716
Autres	241	282
	6 686	7 315

17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2016	2015
Solde au début	58 544	62 141
Dépôts des participants	31 265	35 782
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	31 295	35 904
Intérêts distribués dans les comptes des participants	298	364
Retraits des participants	(56 776)	(75 647)
Solde à la fin	64 626	58 544

18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2016	2015
Solde au début	147 689	117 400
Dépôts des participants	37 675	99 365
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	37 906	99 694
Intérêts distribués dans les comptes des participants	747	719
Retraits des participants	(82 855)	(169 489)
Solde à la fin	141 162	147 689

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

19. Revenus reportés

	2016	2015
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	32 230	28 777
Ajustements de contribution	(86)	—
Contributions versées par les participants	7 799	7 651
Contributions utilisées au paiement du programme	(2 925)	(3 070)
Contributions utilisées provisionnées	4 029	(1 128)
Solde à la fin	41 047	32 230
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	103	1 895
Droits administratifs	49	—
Autres revenus	261	—
	41 460	34 125

20. Dû aux Fonds

	2016	2015
Fonds d'assurance récolte		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	739	424
Portant intérêt au taux de 0,94% et de 1,3%, échéants jusqu'au 7 mai 2015	—	38 800
	739	39 224
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	717	793
	1 456	40 017

21. Dettes à long terme

	2016	2015
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	6 166	4 263
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Dû au ministère des Finances du Québec:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	100	100
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite	15 322	15 000
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15% à 4,17%, remboursables par versements mensuels variant de 703 \$ à 3 652 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} décembre 2016 et le 1 ^{er} mars 2027.	535	—
	32 188	29 428

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

21. Dettes à long terme (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit:

2017	92
2018	62
2019	63
2020	63
2021	34
2022 et suivants	10 221
Indéterminés	21 653
	32 188

22. Provision pour garanties de prêts

	2016	2015
Solde au début	71 657	73 019
Débours de garanties	(553)	(4 685)
Recouvrement	18	96
Provision pour garanties de prêts	2 220	3 227
Solde à la fin	73 342	71 657
La provision se répartit comme suit:		
Provision spécifique	5 337	6 203
Provision générale	68 005	65 454
	73 342	71 657

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 730,5 millions de dollars (2015: 4 572,8 millions de dollars) dont 17,4 millions de dollars fait l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2016 (2015: 22,4 millions de dollars).

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2016		2015	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 714 354	398 605	4 556 360	405 305
Ouvertures de crédit	16 180	14 911	16 430	21 519
	4 730 534	413 516	4 572 790	426 824

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

22. Provision pour garanties de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2016	2015
moins de 5 ans	367 971	399 384
entre 5 et 10 ans	1 171 324	1 205 305
entre 10 et 15 ans	1 503 899	1 463 115
entre 15 et 20 ans	1 526 725	1 392 005
20 ans et plus	160 615	112 981
	4 730 534	4 572 790

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants:

	2016	2015
moins de 4%	3 928 344	3 792 129
de 4% à 5,99%	50 977	109 733
6% et plus	814	1 021
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	750 399	669 907
	4 730 534	4 572 790

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

23. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

L'établissement de la provision au 31 mars 2016, prend en compte l'entente de principe globale intervenue, au cours de l'exercice, au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. Ainsi, pour ces employés seulement, les hypothèses ont été ajustées afin de considérer qu'à compter du 1^{er} avril 2017, ceux-ci pourront accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables au 31 mars de chaque année et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ à la retraite.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

23. Provision pour congés de maladie (suite)

	2016	2015
Solde au début	17 028	17 440
Prestations acquises	109	1 175
Prestations versées	(2 001)	(1 587)
Solde à la fin	15 136	17 028

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2016:

- Taux d'indexation variant de 3,30% à 4,30% (2015: 3,30% à 4,30%);
- Taux d'actualisation variant de 1,01% à 3,39% (2015: 1,06% à 3,08%);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 2 à 33 ans (2015: 3 à 33 ans).

24. Immobilisations

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	948	747	201
Équipement informatique	1 289	686	603
Stations météorologiques	562	27	535
Développement informatique	15 091	11 659	3 432
Améliorations locatives	841	428	413
	18 731	13 547	5 184

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	952	799	153
Équipement informatique	2 091	1 717	374
Stations météorologiques	128	1	127
Développement informatique	13 566	10 947	2 619
	16 737	13 464	3 273

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

24. Immobilisations (suite)

	2016		2015	
	Acquisitions	Dispositions	Acquisitions	Dispositions
Mobilier et équipement	94	98	157	52
Équipement informatique	460	1 262	314	32
Stations météorologiques	434	—	128	782
Développement informatique	1 525	—	906	—
Améliorations locatives	841	—	—	—
	3 354	1 360	1 505	866

Au 31 mars 2016, un montant de 1 800 milliers de dollars (2015: 906 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

25. Compte dédié aux garanties de prêts

	2016	2015
Solde au début	171 657	173 019
Débours de garanties (note 22)	(553)	(4 685)
Revenus de placement	16 636	9 501
Recouvrement (note 22)	18	96
Produit de disposition de placements en BTAA	39	27
Montant versé ⁽¹⁾	—	—
Montant excédentaire ⁽²⁾	(14 455)	(6 301)
Solde à la fin	173 342	171 657

Le Compte dédié est composé des éléments suivants:

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 881	2 872
Revenus de placement à recevoir	299	1 318
Billets à escompte	9 029	3 291
Billets à terme adossés à des actifs	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	166 700	163 589
	187 797	177 958
Montant excédentaire ⁽²⁾	(14 455)	(6 301)
	173 342	171 657

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2016 et 2015, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

(2) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

26. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux prochains exercices financiers totalisent 6 454 milliers de dollars (2015: 8 297 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements découlant des contrats relatifs aux opérations courantes totalisent 827 milliers de dollars et les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2017	670
2018	129
2019	27
2020	1
	827

27. Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement

	2016	2015
Créances et revenus de placement à recevoir	144	551
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	51 212	64 718
À recevoir du gouvernement du Québec	1 198	(1 487)
À recevoir du gouvernement du Canada	(2 304)	5 308
Charges à payer	(656)	(314)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	6 082	(3 597)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	(6 527)	30 289
Revenus reportés	7 335	4 958
Dû au gouvernement du Canada	780	—
Dû aux Fonds	(38 561)	3 036
Provision pour programme Agri-stabilité	(2 457)	(8 151)
Provision pour programme Agri-investissement	2 859	(2 125)
Provision pour programme Agri-Québec	2 823	(59 607)
Provision pour programme Agri-Québec Plus	(1 071)	(146)
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	(241)	(599)
Provision pour vacances	115	(421)
Provision pour congés de maladie	(1 892)	(412)
	18 839	32 001
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	1 271	2 322
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	27	18

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

28. Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 10,50% à 11,12% de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38%.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73% au 1^{er} janvier 2016 (5,73% au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et du RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46% de la masse salariale admissible (2015: 11,46%).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 416 milliers de dollars (2015: 4 061 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et aux gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation à la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit (suite)

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Au 31 mars 2016, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes contrairement à 100 millions au 31 mars 2015. Les échéances de l'emprunt bancaire et des charges à payer sont de moins de 30 jours. La portion des dettes à long terme remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 21, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2016, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses trésoreries et équivalents de trésoreries, de ses placements et le versement de 25% et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier, et enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2016, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	48,9%	43%	50%	60%
Valeurs à court terme	13,98%	13%	15%	20%
Obligations	31,72%	26,5%	31,5%	40,5%
Dettes immobilières	3,2%	1,5%	3,5%	5%
Placements sensibles à l'inflation	12,88%	7%	13%	19%
Infrastructures	4,94%	2%	5%	8%
Immeubles	7,94%	5%	8%	11%
Actions	37,68%	27%	37%	44%
Marchés boursiers	31,89%	21%	31%	38%
Placements privés	5,79%	3%	6%	9%
Autres placements	0,54%	—	—	1,5%

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

	RÉSERVE			
	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	79,49%	70%	80%	95%
Valeurs à court terme	59,43%	50%	60%	70%
Obligations	20,06%	15%	20%	25%
Actions				
Marchés boursiers	20,51%	5%	20%	30%

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que les portefeuilles des fonds particuliers subiraient si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes des portefeuilles réels des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Au 31 mars 2016, le risque absolu des portefeuilles réels, le risque absolu des portefeuilles de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2500 jours, sont respectivement de 17,8%, 17,4% et 2,5% (2015: de 17,8%, 17,3% et 2,4%) pour le Compte dédié et de 7,4%, 7,2% et 1,1% pour la Réserve.

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers sont investis dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. Cependant, la Société établit une exposition de référence aux devises étrangères ainsi que des limites minimales et maximales par rapport à l'exposition de référence.

Au 31 mars 2016, l'exposition nette aux devises des portefeuilles réels, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 30% pour le Compte dédié (2015: 16%) et de 15% pour la Réserve, et l'exposition maximale est respectivement de 33% et de 17,6%.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de l'emprunt temporaire et de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1% dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 5 millions de dollars (2015: 3 millions de dollars).

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la baisse de la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

30. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2016			2015
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	30 065	192 708	(162 643)	(155 499)
Fonds d'assurance récolte	323 085	2 745	320 340	273 398
	353 150	195 453	157 697	117 899

31. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés:

	2016	2015
Société québécoise des infrastructures:		
Loyers	3 040	3 488
Améliorations locatives	841	—
Intérêts	77	—
Centre de services partagés du Québec:		
Fournitures et communication	1 340	1 460

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016 (en milliers de dollars)

32. Éventualité

À la suite des travaux et des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 2015 le principe que les secteurs de productions couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles aient le choix de participer à ce programme ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. À cet effet, une démarche de consultations est en cours auprès des représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles qui ont jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour faire connaître leur décision à La Financière agricole.

Advenant le retrait du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'incidence financière pour la Société représente des contributions additionnelles au programme Agri-Québec estimée, selon la méthode de calcul utilisée pour évaluer la provision, à 70 millions de dollars, et ce, uniquement pour les secteurs les plus susceptibles de se retirer selon la Société. De plus, le retrait aurait également comme incidence financière une diminution de la contribution au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier 2017-2018, dont l'évaluation est indéterminable.

33. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Robert Keating
Président-directeur général et Vice-président
aux affaires corporatives par intérim de la Société

Lévis, le 17 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2016, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

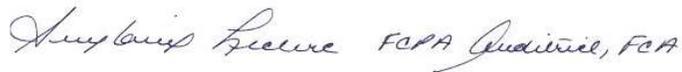
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guyaine Lecierc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 17 juin 2016

La financière agricole du Québec - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	45 122	68 178
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	81 830	137 249
Intérêts	58	39
	127 010	205 466
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	112 017	100 231
Intérêts – La Financière agricole du Québec	1 603	2 602
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 400	1 580
Autres frais	186	117
	115 206	104 530
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	11 804	100 936

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(155 499)	(256 435)
Résultat net et global de l'exercice	11 804	100 936
Distributions (note 12)	(18 948)	–
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	(162 643)	(155 499)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Courant		
Encaisse	217	339
Comptes clients (note 7)	5 300	2 846
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	717	793
Avances aux adhérents (note 8)	23 831	24 814
	30 065	28 792
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	333	1 131
Contributions des adhérents reportées (note 9)	13 312	15 267
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	104 055	155 267
Provision pour compensations (note 11)	56 060	12 626
Distributions à payer (note 12)	18 948	–
	192 708	184 291
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(162 643)	(155 499)
	30 065	28 792

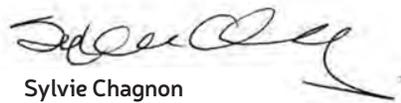
Engagement (note 23)

Éventualités (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Robert Keating
Président-directeur général de la Société



Sylvie Chagnon
Présidente du conseil d'administration de la Société

La financière agricole du Québec - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	11 804	100 936
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(2 454)	3 220
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	76	(793)
Avances aux adhérents	983	(7 687)
Charges à payer	(798)	(2 914)
Contributions des adhérents reportées	(1 955)	(442)
Provision pour compensations	43 434	(27 400)
	39 286	(36 016)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	51 090	64 920
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(51 212)	(64 718)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(122)	202
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	339	137
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	217	339
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	41	44
Intérêts payés sur activités de financement	1 283	2 529

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions des adhérents	23 696	24 036
Contribution de La Financière agricole du Québec	35 863	35 994
Revenus de placement (note 14)	2 215	12 249
	61 774	72 279
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	14 826	32 219
Intérêts	6	10
Autres frais	—	85
	14 832	32 314
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	46 942	39 965

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	273 398	233 433
Résultat net et global de l'exercice	46 942	39 965
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	320 340	273 398

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

La financière agricole du Québec - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

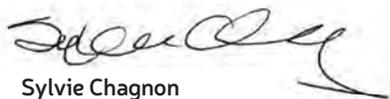
	2016	2015
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 733	19 883
Comptes clients (note 7)	401	264
Revenus de placement à recevoir (note 15)	504	1 080
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	739	39 224
Placements (note 17)	11 426	14 951
	40 803	75 402
Non courant		
Placements (note 17)	282 282	204 824
	323 085	280 226
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	12	188
Contributions des adhérents reportées (note 9)	951	973
Provision pour indemnités (note 18)	1 782	5 667
	2 745	6 828
AVOIR NET	320 340	273 398
	323 085	280 226

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Robert Keating

Président-directeur général de la Société



Sylvie Chagnon

Présidente du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	46 942	39 965
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Plus-value non réalisée de BTAA	(349)	(475)
Moins-value (plus-value) non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 685	(6 422)
	50 278	33 068
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(137)	249
Revenus de placement à recevoir	576	(864)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	38 485	(2 243)
Charges à payer	(176)	(347)
Contributions des adhérents reportées	(22)	91
Provision pour indemnités	(3 885)	4 229
	34 841	1 115
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	85 119	34 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition (acquisition) de placements	3 525	(14 951)
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(80 794)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(77 269)	(14 951)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 850	19 232
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 883	651
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 733	19 883
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	345	1 078
Billets à escompte	27 378	17 986
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10	819
	27 733	19 883
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	27	37
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	6 100	4 451
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	5	9

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

1. Constitution, objet et financement

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40% pour la majorité des protections et de 60% pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. Base de présentation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 17 juin 2016.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 5 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2015 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

REVENUS DE PLACEMENT

Les intérêts sur les placements, à l'exception des intérêts sur les Billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la direction du Fonds a la certitude de pouvoir les encaisser.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les BTAA ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquentement à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

4. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IAS 1 PRÉSENTATIONS DES ÉTATS FINANCIERS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

L'IASB a publié en décembre 2014 le document *Initiative concernant les informations à fournir (Modifications d'IAS1)* dans le cadre de son initiative pour améliorer les informations à fournir dans les rapports financiers et leur présentation. Les modifications apportées à l'IAS 1 ont trait à l'importance relative, à l'ordre des notes, aux sous-totaux, aux méthodes comptables ainsi qu'au degré de ventilation. Elles ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement. L'adoption de ces modifications n'aura aucune incidence significative sur la présentation des états financiers des Fonds.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

En juillet 2014, la version complète et finale de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* a été publiée. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les autres éléments du résultat global, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le résultat net. L'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité est autorisée.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – Date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS, tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés respectivement selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2016 et 2015.

6. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 120 823 milliers de dollars (2015: 109 182 milliers de dollars) et les contributions de 135 758 milliers de dollars (2015: 214 378 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 8 806 milliers de dollars (2015: 8 951 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

7. Comptes clients

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Contributions	4 585	1 655
Compensations versées en trop	715	1 191
	5 300	2 846

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2016	2015
Année d'assurance 2015	4 189	–
Année d'assurance 2014	707	1 706
Année d'assurance 2013	152	339
Année d'assurance 2012	66	85
Année d'assurance 2011	68	119
Antérieures à 2011	118	597
	5 300	2 846

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 520 milliers de dollars au 31 mars 2016 (2015: 292 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	2016	2015
Contributions	387	247
Indemnités versées en trop	14	17
	401	264

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 22 026 dollars au 31 mars 2016 (2015: 8 148 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

8. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

9. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

10. Dû à la Financière agricole du Québec

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	260	343
Portant intérêt à des taux variant entre 1,1 % et 1,15 %, échéants jusqu'au 31 mai 2016 (2015: 1,16 % à 1,55 %, échéants jusqu'au 25 mai 2015)	103 795	154 924
	104 055	155 267

11. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2016	2015
Solde au début	12 626	40 026
Compensations versées non provisionnées	708	775
Compensations versées	(13 334)	(40 801)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	56 060	12 626
Solde à la fin	56 060	12 626

12. Distributions

À compter du 1^{er} janvier 2016, la direction du Fonds a mis fin à la protection pour le produit Veaux de lait. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles prévoit que lorsqu'il est mis fin à une protection pour une production assurée et que les constituants fiduciaires, soit l'Union des producteurs agricoles, à titre de représentant des adhérents, et La Financière agricole, ont convenu, par une entente conclue en application de l'article 26 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, de la mise en place d'un programme de substitution, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est inscrit au compte de ce programme de substitution.

Si aucun programme de substitution n'est mis en place, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée est traité conformément à une entente conclue entre les constituants fiduciaires en application de l'article 26 de la loi durant l'année qui suit la date d'expiration de la protection. À défaut d'entente, le fonds est grevé des charges du compte et tout surplus ou déficit est attribué aux adhérents et à La Financière agricole au prorata de leur participation à ce compte.

Au 31 mars 2016, le surplus du compte du produit Veaux de lait s'élève à 18 948 milliers de dollars. À la date de signature des états financiers, aucune décision n'a encore été prise quant au mode de distribution.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

13. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable:

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2015		Contributions	Compensations	Distributions Intérêts Autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2016
Veaux d'embouche	35 130		17 427	1 094	115	51 348
Bouvillons et bovins d'abattage	(1 621)		13 866	1 269	62	10 914
Veaux de lait (note 12)	19 136		(39)	114	18 983	—
Veaux de grain	8 503		229	(311)	3	9 040
Porcelets	(87 975)		9 509	18 460	655	(97 581)
Porcs	(170 685)		27 149	41 575	1 732	(186 843)
Agneaux	(107)		18 279	15 858	94	2 220
Pommes de terre	601		302	—	108	795
Céréales, maïs-grain et oléagineux	40 703		39 173	33 943	266	45 667
Pommes	816		1 057	15	61	1 797
	(155 499)		126 952	112 017	22 079	(162 643)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante		Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Bouvillons et bovins d'abattage	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Veaux de lait	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Veaux de grain	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Porcelets	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Porcs	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Agneaux	2015		1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Pommes de terre	2014		1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
Céréales	2014		1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015
Maïs-grain	2014		1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
Soya	2014		1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015
Canola	2014		15 août 2014 au 14 août 2015
Pommes	2014		15 août 2014 au 14 août 2015

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

14. Revenus de placement

	2016	2015
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	1 514	10 900
Revenu d'intérêts:		
Billets à terme adossés à des actifs	57	158
Placements temporaires	167	251
Prêt – La Financière agricole du Québec	52	400
Comptes clients	27	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	27
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	349	475
	2 215	12 249

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2016	2015
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 396	1 620
Actions	2 099	1 121
Autres placements	(145)	(102)
	3 350	2 639
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	60	86
Actions	1 715	2 310
Autres placements	65	(562)
	1 840	1 834
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	(368)	1 025
Actions	(3 710)	5 503
Autres placements	393	(106)
	(3 685)	6 422
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	9	5
	1 514	10 900

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

15. Revenus de placement à recevoir

	2016	2015
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	489	1 022
Intérêts sur placements en BTAA	15	39
Intérêts sur placements temporaires	—	19
	504	1 080

16. À recevoir de la Financière agricole du Québec

	2016	2015
Sans intérêt ni modalité de remboursement	739	424
Portant intérêt à des taux variant entre 0,94% et 1,30%, échéants jusqu'au 7 mai 2015	—	38 800
	739	39 224

17. Placements

	2016		2015	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billets à escompte, portant intérêt aux taux de 0,85% et de 0,86%, échéants le 31 mai 2016 et le 10 août 2016 (2015: 0,94% et de 0,95%, échéants le 29 mai 2015 et le 27 juillet 2015)	11 426	—	14 951	—
Billets à terme adossés à des actifs	—	21 975	—	21 626
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	260 307	—	183 198
	11 426	282 282	14 951	204 824

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) sont assortis d'échéances correspondant aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance le 15 juillet 2056.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

La direction du Fonds a déterminé les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2016, une plus-value non réalisée de 349 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2015: 475 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Le Fonds d'assurance récolte détient les BTAA suivants:

	2016		2015	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie A-1	13 979	13 826	13 979	13 594
Catégorie A-2	6 497	6 419	6 497	6 310
Catégorie B	1 179	1 212	1 179	1 148
Catégorie C	671	518	671	574
	22 326	21 975	22 326	21 626

Au 31 mars 2016, la plus-value non réalisée de 349 milliers de dollars (2015: 475 milliers de dollars) représente la variation de la juste valeur des BTAA.

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation:

	2016	2015
Placements à la juste valeur (coût 2016: 248 millions de dollars; 2015: 163 millions de dollars)	260 501	182 658
(Avance) dépôt au fonds général	(209)	1 309
Revenus de placement courus et à recevoir	504	253
Revenu net à verser au déposant	(489)	(1 022)
	260 307	183 198

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

a) Placements (suite)

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2016 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 749 milliers de dollars (2015: 777 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2015: 2 358 milliers de dollars).

	2016	2015
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	130 839	111 627
Obligations	25 925	18 246
	156 764	129 873
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Marchés boursiers	103 334	—
Actions canadiennes	—	18 086
Actions Qualité Mondiale	—	18 267
Actions américaines	—	8 204
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	—	8 228
	103 334	52 785
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	47	10
Quote-part nette des activités du fonds général	351	131
Instruments financiers dérivés	25	5
	423	146
	260 521	182 804
Passifs relatifs aux placements		
Autres placements		
Instruments financiers dérivés	(20)	(146)
	260 501	182 658

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

17. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers. Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif.

18. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2016	2015
Solde au début	5 667	1 438
Indemnités non provisionnées	—	2 729
Indemnités versées	(5 004)	(4 167)
Reprise pour provision excédentaire	(344)	—
Provision pour indemnités de l'exercice	1 463	5 667
Solde à la fin	1 782	5 667

19. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 6 567 milliers de dollars (2015: 6 752 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 4 941 milliers de dollars (2015: 5 682 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

20. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révisé périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2016, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2016	2015
Bovine	43%	60%
Porcine	50%	17%
Agneaux	6%	20%
Céréaliers	1%	3%
	100%	100%

Fonds d'assurance récolte

	2016	2015
Foin et maïs fourrager	27%	16%
Céréales	57%	45%
Légumes de transformation	1%	2%
Légumes maraîchers	7%	22%
Pommes de terre	4%	9%
Sirop d'érable	1%	3%
Autres	3%	3%
	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles**Fonds d'assurance récolte**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 302 millions de dollars au 31 mars 2016 (2015: 122 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidités compte tenu de son avoir net qui représente 99,2% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidités compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2016, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	60,15%	56%	61%	66%
Valeurs à court terme	50,19%	46%	51%	56%
Obligations	9,96%	5%	10%	15%
Actions				
Marchés boursiers	39,73%	34%	39%	44%
Autres	0,12%	—	—	—

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2016, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 13,1%, 13,3% et 1,9% (2015: 10,4%, 11,1% et 1,7%).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, la direction du Fonds établit une exposition de référence aux devises étrangères ainsi que des limites minimales et maximales par rapport à l'exposition de référence.

Au 31 mars 2016, l'exposition nette aux devises du portefeuille réel, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 29% (2015: 15%) et l'exposition maximale est de 32,60% (2015: 18%).

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1% dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,9 millions de dollars (2015: 2,2 millions de dollars).

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé à ce risque en ce qui concerne les BTAA. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des BTAA estimée au 31 mars 2016. Une variation de 10% de la valeur moyenne au marché des BTAA se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 198 milliers de dollars (2015: 2 163 milliers de dollars).

22. Risque d'assurance

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants:

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échu à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

22. Risque d'assurance (suite)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative pour l'année d'assurance 2015:

Région administrative	2016		2015	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	3%	2%	6%
Bas-Saint-Laurent	11%	6%	11%	11%
Capitale-Nationale	3%	2%	3%	1%
Centre-du-Québec	11%	7%	12%	6%
Chaudière-Appalaches	18%	10%	18%	2%
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7%	6%	7%	5%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	5%	6%	4%	7%
Laurentides	3%	2%	3%	2%
Mauricie	4%	3%	4%	1%
Montérégie	26%	40%	26%	54%
Montréal – Laval	—	—	—	—
Outaouais	3%	1%	3%	2%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6%	13%	6%	2%
	100%	100%	100%	100%

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2016	2015
Foin et maïs fourrager	15%	15%
Céréales	55%	57%
Légumes de transformation	4%	3%
Légumes maraîchers	8%	7%
Pommes de terre	5%	5%
Sirop d'érable	4%	5%
Autres	9%	8%
	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

23. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 400 milliers de dollars.

24. Éventualités

a) Litiges

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Le premier dossier regroupe deux recours dont les réclamations totalisent 15 millions de dollars et qui ont été entendus simultanément. L'objet du litige concerne la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure du Québec le 3 février 2012 en faveur des demandeurs. Ce jugement a été renversé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014, lequel a été porté en appel à la Cour suprême qui a entendu les représentations des parties le 10 décembre dernier. La Société est en attente du jugement de la Cour suprême.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins dont la réclamation totalisait plus de 138 millions de dollars et révisée par la Cour supérieure à 77 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leur demande à la cour consiste à reconnaître la non-conformité de l'étude. En conséquence, les demandeurs veulent que la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement, soit modifiée sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Société considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de la Société le 18 juin 2012 et a été confirmé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014, lequel a été porté en appel à la Cour suprême qui a également entendu les représentations des parties le 10 décembre dernier. La Société est en attente du jugement de la Cour suprême.

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Il a été entendu entre les parties d'attendre les jugements de la Cour suprême avant de continuer les procédures. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Parallèlement à ce dossier, le procureur des demandeurs a fait signifier à la Société, le 7 juin 2016, une demande en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants pour deux des demandeurs et une association dans le but de convertir l'action originale en action collective. Cette demande reprend essentiellement les mêmes motifs et arguments présentés mais vise à permettre, à moindre coût, la possibilité de rejoindre un plus grand nombre de membres du groupe visé. La Société entend contester cette demande. À cette étape de la procédure, la réclamation n'est que de un dollar par membre potentiel, ce montant étant à parfaire.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles**Fonds d'assurance récolte**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016 (en milliers de dollars canadiens)

24. Éventualités (suite)

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour suprême prévue au cours de l'année 2016. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document ni aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

b) Option de retrait du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

À la suite des travaux et des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté en novembre 2015 le principe que les secteurs de productions couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles aient le choix de participer à ce programme ou aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus. À cet effet, une démarche de consultation est en cours auprès des représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles qui ont jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour faire connaître leur décision à La Financière agricole.

Advenant le retrait d'un produit, tout surplus ou déficit au compte de la production assurée devra être disposé, tel que prévu au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et mentionné à la note 12. L'incidence financière sur le déficit cumulé du Fonds est indéterminable puisque les transactions de l'exercice subséquent doivent être prises en considération. De plus, il n'y a aucune incidence financière sur les résultats du Fonds pour le prochain exercice financier.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Direction corporative de l'audit interne, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (RCGT), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et RCGT ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et RCGT peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction
de Loto-Québec par intérim,

(signé)
SIMON PATENAUDE

MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 2 JUIN 2016

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,

(signé)
JOHANNE ROCK, CPA, CA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Loto-Québec au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

(signé)
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 2 JUIN 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

(signé)
GUYLAINE LECLERC, FCPA AUDITRICE, FCA
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 2 JUIN 2016

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015
Produits <i>(note 5)</i>	3 560 283	3 338 016
Coût des ventes <i>(note 5)</i>	1 337 699	1 248 633
Bénéfice brut <i>(note 5)</i>	2 222 584	2 089 383
Charges		
Avantages du personnel <i>(note 6)</i>	422 727	421 870
Dotation aux amortissements <i>(notes 14 et 15)</i>	136 499	138 864
Paiements spéciaux <i>(note 7)</i>	21 106	21 061
Taxe sur les produits et services	32 902	32 779
Taxe de vente du Québec	65 685	65 397
Autres charges	284 738	274 704
	963 657	954 675
Résultat des activités d'exploitation	1 258 927	1 134 708
Produits financiers <i>(note 8)</i>	(2 146)	(1 738)
Charges financières <i>(note 8)</i>	14 518	15 298
Charges financières nettes <i>(note 8)</i>	12 372	13 560
Quotes-parts du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <i>(note 13)</i>	5 075	5 345
Dévaluation – autres débiteurs	14 486	–
Résultat net	1 226 994	1 115 803
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	6 293	22 436
Autres éléments du résultat global	6 293	22 436
Résultat global	1 233 287	1 138 239

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	170	86 300	(3 998)	82 472
Dividende	–	(1 025 556)	–	(1 025 556)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome <i>(note 9)</i>				
Aide à l'action communautaire autonome	–	(16 300)	–	(16 300)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(3 100)	–	(3 100)
Contributions au Gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	(70 847)	–	(70 847)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 115 803)	–	(1 115 803)
Résultat net	–	1 115 803	–	1 115 803
Autres éléments du résultat global :				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	22 436	22 436
Résultat global	–	1 115 803	22 436	1 138 239
Solde au 31 mars 2015	170	86 300	18 438	104 908
Dividende	–	(1 201 994)	–	(1 201 994)
Contributions au Gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 226 994)	–	(1 226 994)
Résultat net	–	1 226 994	–	1 226 994
Autres éléments du résultat global :				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	6 293	6 293
Résultat global	–	1 226 994	6 293	1 233 287
Solde au 31 mars 2016	170	86 300	24 731	111 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2016

(En milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	85 531	80 261
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	67 392	105 572
Stocks	3 184	3 066
Charges payées d'avance	29 527	30 984
Portion courante des actifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	1 140	910
Total des actifs courants	186 774	220 793
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, prêts et avance (note 13)	47 374	46 050
Immobilisations corporelles (note 14)	885 702	921 236
Immobilisations incorporelles (note 15)	65 899	74 487
Actifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	87 548	74 082
Total des actifs non courants	1 086 523	1 115 855
Total des actifs	1 273 297	1 336 648
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 16)	451 000	451 981
Dividende à payer	72 194	70 556
Charges à payer et frais courus (note 17)	176 511	166 747
Portion courante des passifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	1 140	910
Provisions (note 18)	40 472	66 897
Produits différés	15 957	16 518
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	49 625	75 000
Total des passifs courants	806 899	848 609
Dette à long terme (note 19)	257 428	306 779
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	10 221	2 270
Passifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	87 548	74 082
Total des passifs non courants	355 197	383 131
Total des passifs	1 162 096	1 231 740
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	24 731	18 438
Total des capitaux propres	111 201	104 908
Total des passifs et des capitaux propres	1 273 297	1 336 648

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé)

HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé)

SIMON PATENAUE
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

(En milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 226 994	1 115 803
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements	136 499	138 864
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 341	488
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	30 843	22 899
Quotes-parts du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5 075	5 345
Produits d'intérêts sur les prêts à Casinos Développement Europe	(957)	(623)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe	(1 080)	1 070
Autres charges financières nettes	12 548	16 113
Dévaluation – autres débiteurs	14 486	–
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(16 599)	(17 442)
Variation nette des éléments hors caisse (note 24)	5 797	(19 434)
Intérêts payés	(14 424)	(17 674)
Intérêts reçus	1 189	1 115
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 405 712	1 246 524
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des prêts et avance	–	(9 992)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(85 993)	(104 144)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 15)	(9 950)	(11 490)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	344	549
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(3 506)	(5 079)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(99 105)	(130 156)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 200 356)	(970 314)
Variation nette des emprunts bancaires	(981)	(10 955)
Augmentation de la dette à long terme	–	49 810
Remboursement de la dette à long terme	(75 000)	(100 000)
Contributions au Gouvernement du Québec (note 10)	(25 000)	(70 847)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 9)		
Aide à l'action communautaire autonome	–	(16 300)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(3 100)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 301 337)	(1 121 706)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	5 270	(5 338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	80 261	85 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 24)	85 531	80 261

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1 | STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans une entreprise associée et des coentreprises.

2 | BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 2 juin 2016.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- des provisions, évaluées selon la meilleure estimation pour éteindre les obligations actuelles ;
- du passif net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actualisée de l'OPD.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

Immobilisations incorporelles générées à l'interne

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont encourues.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Provisions

Le classement de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds. Les estimations de leur évaluation sont décrites à la note 18.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la clôture de chaque exercice. Au 31 mars 2016, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de Loto-Québec. Les valeurs comptables sont analysées dans les notes 14 et 15.

Moins-values

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif financier qui excède la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial est comptabilisée.

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats d'exploitation. Ces hypothèses se rapportent à des circonstances et événements futurs. Les valeurs comptables des actifs sujets à des moins-values sont analysées aux notes 13, 14 et 15, s'il y a lieu.

Juste valeur des rentes viagères

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des rentes viagères pour lesquelles des prix cotés du marché actif ne sont pas disponibles. Pour ce faire, la direction doit élaborer des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur des données de marché, en ayant recours à des données observables qu'utiliseraient les intervenants du marché pour l'établissement du prix des rentes viagères. Lorsque de telles données ne sont pas observables, la direction doit utiliser l'estimation la plus probable. La juste valeur des rentes viagères est présentée à la note 23 d).

Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme

Le poste Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et du taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec. Ce poste est analysé à la note 20.

3 | MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et Loto-Québec ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de Loto-Québec au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de Loto-Québec est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de Loto-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a approuvé et publié la version définitive de la nouvelle norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et l'IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*.

L'IFRS 9 propose un modèle logique de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale.

Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et certaines interprétations liées aux produits. Cette nouvelle norme établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'information pour les produits des activités ordinaires.

La nouvelle norme :

- établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle;
- modifie le fondement pour déterminer si les produits sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement;
- fournit des indications plus détaillées sur des sujets particuliers;
- améliore et augmente les informations à fournir sur les produits.

Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 laquelle remplacera l'IAS 17 *Contrats de location*. L'IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, l'IFRS 16 modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession-bail; conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information.

L'IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La direction de Loto-Québec n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4 | PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements principaux sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc. ;
- La Société des casinos du Québec inc. ;
- Casiloc inc. ;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc. ;
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. (dissoute le 31 mars 2016) ;
- La Société du jeu virtuel du Québec inc. ;
- 9059-3849 Québec inc. ;
- Casino Mundial inc. ;
- Casino Capital 2006 inc. ;
- Technologies Nter, société en commandite ;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans une entreprise associée et dans des coentreprises

Casinos Développement Europe est une entreprise associée ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles Loto-Québec exerce une influence notable, mais non le contrôle.

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., sont des coentreprises dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement principal est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

L'entreprise associée et les coentreprises sont initialement comptabilisées au coût. Après leur comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec depuis la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cessera d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a versé des paiements au nom de l'entité détenue.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sur prêts sont présentés au net au poste Charges financières, et les autres gains et pertes de change, au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits**(i) Jeux**Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie sont enregistrés à la date du tirage ou du début de l'événement dans le cas des loteries sur paris.

Les produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées sont comptabilisés lors de l'activation des lisières de billets.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages ou les événements subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits différés.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en bien, Loto-Québec attribue des billets gratuits. La valeur attribuée aux billets gratuits est égale au prix de vente, et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits lors du tirage.

Casinos et établissements de jeux

Les produits provenant de l'exploitation des jeux de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués, à l'exception des produits de bingo, qui sont enregistrés à la date du tirage.

(ii) Restauration et hébergement

Les produits provenant de la restauration et de l'hébergement sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Programmes de gratuités aux clients

Certains programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, d'accumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client, points qui sont convertibles en dollars ou en biens et services.

- Lorsque les points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif est comptabilisé au montant de la valeur des points en argent, et un montant correspondant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 18 mois, les points sont radiés. Les radiations sont présentées à l'encontre des produits à l'état consolidé du résultat global.
- Pour les programmes permettant de recevoir uniquement des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé en produit différé, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global. Les gratuités du client sont disponibles au compte pour une période de 6 à 12 mois. Les radiations sont présentées au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

e) Coût des ventes**(i) Lots attribués**

Les lots attribués aux produits des bingos du secteur des établissements de jeux ainsi qu'aux produits instantanés et pancanadiens du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits.

(ii) Commissions

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des produits de loterie et de bingo ainsi que de ceux tirés des appareils de loterie vidéo.

Les commissions sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global lors de la vente des produits.

f) Avantages du personnel**(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, dans le poste Avantages du personnel.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net lié aux régimes à prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuinaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux d'actualisation correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iv) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont versées à la suite de la décision de la direction de Loto-Québec de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite ou à la suite de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité et de partir volontairement. La direction de Loto-Québec comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle ne peut plus retirer ses offres d'indemnités ou lorsqu'elle s'est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de certains membres du personnel en leur communiquant un plan formalisé et détaillé, et ce, sans possibilité réelle de se rétracter. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

g) Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en vertu des règlements sur les jeux de hasard concernant la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la Loi sur la taxe d'accise (taxe sur les produits et services (TPS)), Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur ces produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces taxes sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

h) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers, comptabilisés distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les produits d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les prêts dans l'entreprise associée et dans une coentreprise.

Les charges financières, comptabilisées distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, l'effet de la désactualisation des provisions, la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les gains et pertes de change sur les prêts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités d'exploitation, et le dividende payé, dans les activités de financement au tableau consolidé des flux de trésorerie.

i) Instruments financiers**(i) Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers liés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la SCMR, les passifs financiers liés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-dessous.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, d'annulation ou d'expiration.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont subséquemment évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des moins-values nettes. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste Produits financiers à l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les actifs financiers liés aux rentes viagères.

Passifs financiers

Les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la SCMR, les passifs financiers liés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Instruments financiers dérivés

Loto-Québec détient des contrats de change afin de couvrir ses expositions au risque de change. Ces derniers sont comptabilisés à leur juste valeur et classés dans la catégorie Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats de change ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net au poste Autres charges de l'état consolidé du résultat global.

(iii) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Contrats de location simple

Lorsque Loto-Québec est un locataire et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la période de location. Les frais connexes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

l) Stocks

Les stocks sont composés des aliments et boissons, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

m) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Autres charges.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Autres charges au moment où ils sont encourus.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation corporelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'amortissement est comptabilisé en résultat net pour chaque composante d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée aux taux suivants à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service :

Immeubles	de 1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	de 2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	de 5 % à 20 %
Aménagement extérieur	de 5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	de 3,7 % à 27,91 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice et les ajuste si nécessaire.

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

n) Immobilisations incorporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés à l'interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs découlant de l'utilisation de la technologie ainsi que le coût lié aux licences acquises à l'externe.

Lorsque des parties significatives des immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation incorporelle.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service, aux taux suivants :

Logiciels acquis	de 10 % à 25 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

o) Dépréciation

(i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation, et en leur présence, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Le montant d'une moins-value sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés à la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

Les actifs financiers qui sont significatifs séparément sont soumis individuellement à un test de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Toutes les moins-values nettes sont comptabilisées au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

Une moins-value est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la moins-value. Dans le cas d'actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'UGT).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées en résultat net au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou l'UGT excède sa valeur comptable.

p) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières à l'état consolidé du résultat global.

5 | PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT

Secteurs d'activité	2016				Total
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intersecteurs	
Produits					
Jeux	1 797 590	720 858	980 333	–	3 498 781
Restauration	–	68 777	–	(23 850)	44 927
Hébergement	–	16 575	–	–	16 575
	1 797 590	806 210	980 333	(23 850)	3 560 283
Coût des ventes					
Lots attribués	935 837	–	25 006	–	960 843
Commissions	124 764	5 448	200 888	–	331 100
Impression	20 825	–	1 607	–	22 432
Aliments et boissons	–	23 324	–	–	23 324
	1 081 426	28 772	227 501	–	1 337 699
Bénéfice brut	716 164	777 438	752 832	(23 850)	2 222 584

Secteurs d'activité	2015				Total
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intersecteurs	
Produits					
Jeux	1 633 589	699 427	952 485	–	3 285 501
Restauration	–	61 682	–	(24 867)	36 815
Hébergement	–	15 700	–	–	15 700
	1 633 589	776 809	952 485	(24 867)	3 338 016
Coût des ventes					
Lots attribués	867 766	–	20 557	–	888 323
Commissions	115 523	4 255	197 805	–	317 583
Impression	21 812	–	1 293	–	23 105
Aliments et boissons	–	19 622	–	–	19 622
	1 005 101	23 877	219 655	–	1 248 633
Bénéfice brut	628 488	752 932	732 830	(24 867)	2 089 383

6 | AVANTAGES DU PERSONNEL

	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	377 385	373 606
Avantages postérieurs à l'emploi	40 796	35 210
Indemnités de cessation d'emploi	4 546	13 054
	422 727	421 870

7 | PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2016	2015
Compensation au Gouvernement du Canada	16 762	16 537
Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL) participants	3 475	3 933
Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL) non participants	869	591
	21 106	21 061

Compensation au Gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 72 021 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (2015 : 71 150 \$).

La quote-part du Gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Compensations aux OSBL

Participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingo un montant équivalant à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du résultat net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde un montant équivalant à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société des établissements de jeux du Québec inc.

8 | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2016	2015
Produits d'intérêts sur les prêts à Casinos Développement Europe	957	623
Produits d'intérêts – autres	1 189	1 115
Total des produits financiers	2 146	1 738
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires ¹	2 663	4 662
Charges d'intérêts sur dette à long terme	11 074	12 566
Perte (gain) sur contrats de change	1 861	(3 000)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe	(1 080)	1 070
Total des charges financières	14 518	15 298
Charges financières nettes	12 372	13 560

¹ Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires incluent 1 821 \$ (2015 : 3 828 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

9 | FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Depuis le 1^{er} avril 2015, la contribution versée au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome n'est plus financée à même les résultats de Loto-Québec, mais par des crédits budgétaires du Gouvernement du Québec. Auparavant, les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome étaient fixées par le Gouvernement du Québec et prescrites dans la loi constitutive de Loto-Québec.

10 | CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016	2015
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	–	6 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	22 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 472
Ministère de la Culture et des Communications	–	9 375
	25 000	70 847

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

11 | CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2016	2015
Entrepreneurs-grossistes	–	32 426
Détaillants ¹	30 104	22 849
Société de la Loterie Interprovinciale	28 892	28 570
Divers	8 396	21 727
	67 392	105 572

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2016, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 51 130 \$ (2015 : 40 773 \$) et de 21 026 \$ (2015 : 17 924 \$). Les montants nets du règlement sont de 30 104 \$ (2015 : 22 849 \$).

12 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants de gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement de l'exercice est de 1 000 \$ (2015 : 837 \$) et est présenté au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée initialement au prix de sortie, qui correspond au montant payé à une tierce partie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 14 696 \$ (2015 : 7 041 \$).

13 | PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE, PRÊTS ET AVANCE

	2016	2015
Participations	25 398	26 111
Prêts et avance	21 976	19 939
	47 374	46 050

PARTICIPATIONS

Participations et quotes-parts dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	2016		2015	
	Casinos Développement Europe	SCMR	Casinos Développement Europe	SCMR
Titres de participation				
Avec droit de vote	35 %	Parts A : 50 %	35 %	Parts A : 50 %
Avec droit de participation	35 %	Parts A : 50 % Parts B : 33 %	35 %	Parts A : 50 % Parts B : 33 %
Valeur comptable des participations	–	25 398	–	26 111
Quote-part de Loto-Québec				
par sa détention de parts A et B	–	(1 406)	–	(1 584)
Quote-part aux partenaires				
par leur détention de parts C	–	(3 669)	–	(3 761)
Contribution nette				
Quotes-parts du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(5 075)	–	(5 345)

Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la SCMR et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la SCMR sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la SCMR, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, détenteurs des parts C, en tenant compte de la quote-part de Loto-Québec de par la détention de celle-ci des parts A et B dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Casinos Développement Europe

La quote-part du résultat net non constaté pour l'exercice clos le 31 mars 2016 est une perte nette de 180 \$ (2015 : 784 \$) et une perte cumulative non constatée de 964 \$ (2015 : 784 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2016		2015	
	Casinos Développement Europe	SCMR	Casinos Développement Europe	SCMR
Total des actifs courants	10 335	6 742	11 030	7 074
Total des actifs non courants	54 970	93 124	26 284	94 426
Total des actifs	65 305	99 866	37 314	101 500
Total des passifs courants	9 348	5 365	6 456	4 172
Total des passifs non courants	204 973	10 339	173 320	10 500
Total des passifs	214 321	15 704	179 776	14 672
Produits	15 270	30 454	7 141	29 834
Résultat net et global – perte – générée par le Manoir Richelieu	–	(4 273)	–	(4 526)
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C	–	3 061	–	2 841
Résultat net et résultat global – perte	(180)	(1 212)	(784)	(1 685)

La fin d'exercice de la SCMR est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations financières résumées dans le tableau ci-dessus sont celles du 31 décembre.

La fin d'exercice de Casinos Développement Europe est le 31 octobre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats disponibles à la date de préparation de ses états financiers consolidés aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence, soit la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les informations financières résumées dans le tableau ci-dessus sont celles du 31 octobre.

PRÊTS ET AVANCE

	2016	2015
Casinos Développement Europe		
Prêts, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissables à diverses dates entre le 30 avril 2017 et le 31 mai 2021 (2016 : 9,8 M€ ; 2015 : 9,1 M€)	14 468	12 431
SCMR		
Prêts, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Avance, sans intérêt, encaissable le 13 avril 2019	5 000	5 000
	21 976	19 939

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 31 mars 2015, la direction estime que les prêts et l'avance n'ont subi aucune dévaluation.

14 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Aménagement			Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours ¹	Total
			Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives				
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2014	46 101	441 259	123 053	415 463	71 952	660 952	7 965	16 429	1 783 174
Entrées	–	2 806	(11)	19 032	7 183	34 992	310	32 953	97 265
Reclassement <i>En cours</i> mis en service	–	–	–	10 206	–	576	–	(10 782)	–
Sorties	–	(16 910)	–	(11 009)	–	(49 729)	(8)	–	(77 656)
Solde au 31 mars 2015	46 101	427 155	123 042	433 692	79 135	646 791	8 267	38 600	1 802 783
Entrées	–	(154)	–	25 234	214	42 999	–	16 522	84 815
Reclassement <i>En cours</i> mis en service	–	4 668	–	29 197	–	–	–	(33 865)	–
Sorties	–	(1 871)	–	–	(187)	(47 005)	(392)	–	(49 455)
Solde au 31 mars 2016	46 101	429 798	123 042	488 123	79 162	642 785	7 875	21 257	1 838 143
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2014	–	180 258	78 399	196 364	49 644	341 615	–	–	846 280
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	13 230	4 651	24 399	3 570	66 404	–	–	112 254
Sorties	–	(16 910)	–	(10 825)	–	(49 252)	–	–	(76 987)
Solde au 31 mars 2015	–	176 578	83 050	209 938	53 214	358 767	–	–	881 547
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	13 325	4 651	27 545	3 861	67 475	–	–	116 857
Sorties	–	(1 870)	–	–	(187)	(43 906)	–	–	(45 963)
Solde au 31 mars 2016	–	188 033	87 701	237 483	56 888	382 336	–	–	952 441
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2015	46 101	250 577	39 992	223 754	25 921	288 024	8 267	38 600	921 236
Au 31 mars 2016	46 101	241 765	35 341	250 640	22 274	260 449	7 875	21 257	885 702

¹ Les immobilisations corporelles en cours représentent de l'équipement en attente d'être prêt à être mis en service au montant de 174 \$ (2015 : 150 \$) et la réfection d'immeubles en cours au montant de 21 083 \$ (2015 : 38 450 \$).

15 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels	Logiciels	Projets informatiques en développement		
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	52 391	197 169	5 633		255 193
Entrées	856	6 985	2 680		10 521
Reclassement projets informatiques mis en service	130	4 977	(5 107)		–
Sorties	(584)	(3 512)	–		(4 096)
Solde au 31 mars 2015	52 793	205 619	3 206		261 618
Entrées	2 008	6 425	4 814		13 247
Reclassement projets informatiques mis en service	23	2 946	(2 969)		–
Sorties	(921)	(4 234)	–		(5 155)
Solde au 31 mars 2016	53 903	210 756	5 051		269 710
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	42 506	121 743	–		164 249
Dotations aux amortissements pour l'exercice	4 943	21 667	–		26 610
Sorties	(584)	(3 144)	–		(3 728)
Solde au 31 mars 2015	46 865	140 266	–		187 131
Dotations aux amortissements pour l'exercice	3 014	16 628	–		19 642
Sorties	(613)	(2 349)	–		(2 962)
Solde au 31 mars 2016	49 266	154 545	–		203 811
Valeurs comptables nettes					
Au 31 mars 2015	5 928	65 353	3 206		74 487
Au 31 mars 2016	4 637	56 211	5 051		65 899

16 | EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 451 000 \$ (2015 : 451 981 \$), dont 451 000 \$ (2015 : 270 000 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du Gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 0,78 % à 0,80 % (2015 : de 0,79 % à 0,82 %).

17 | CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus ¹	76 635	79 138
Lots aux gagnants à payer	7 503	6 371
Salaires à payer	72 596	62 464
Avantages sociaux à payer	5 260	4 675
SCMR	3 637	2 781
TPS	3 558	3 715
TVQ	7 322	7 603
	176 511	166 747

¹ Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 2 631 \$ (2015 : 3 592 \$) auprès du Fonds de financement du Gouvernement du Québec et de 34 \$ (2015 : 32 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

18 | PROVISIONS

	2016	2015
Solde au 1^{er} avril	66 897	66 276
Constitution au cours de l'exercice	472 152	407 953
Utilisation au cours de l'exercice	(498 577)	(407 332)
Solde au 31 mars	40 472	66 897

Les provisions sont composées ainsi :

Provision pour lots gagnants

Cette provision est constituée de lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées, déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits moins les montants des lots déboursés. Un an après le retrait des billets ou la date de tirage, cette provision est transférée à celle pour les lots non réclamés.

Provision pour lots non réclamés

Cette provision est constituée de lots non réclamés de tous les produits de loterie à l'exclusion des jeux pancanadiens, lesquels servent à l'attribution de lots bonis. Les versements des lots bonis sont établis selon le plan marketing de Loto-Québec.

Provision pour les lots progressifs

Cette provision provient principalement des lots progressifs de machines à sous des casinos. La provision croît selon l'activité réelle de jeu du lot progressif en question. Le montant minimal à payer est connu. L'échéance de la provision correspond au moment où le lot sera effectivement gagné, mais ce moment est inconnu.

19 | DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Emprunts auprès du Fonds de financement du Gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	–	75 000
1 ^{er} décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 625	49 625
1 ^{er} décembre 2017, taux fixe de 1,952 %	40 000	40 000
1 ^{er} décembre 2018, taux fixe de 1,608 %	50 000	50 000
19 décembre 2018, taux fixe de 2,171 %	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375
1 ^{er} septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
	308 000	383 000
Coûts de transaction	(947)	(1 221)
	307 053	381 779
Moins portion courante	(49 625)	(75 000)
	257 428	306 779

20 | PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est passé à 11,12 % (2015 : 10,50 %) de la masse salariale admissible et celui pour le RRPE est demeuré à 14,38 % (2015 : 14,38 %).

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 10 400 \$ (2015 : 11 598 \$). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et d'un montant équivalent, dans la caisse de l'employeur. Ainsi, Loto-Québec versera un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (2015 : 11,46 %).

b) Régimes à prestations définies

(i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. Les plus récentes évaluations pour le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2014. Les prochaines évaluations seront effectuées en date du 31 décembre 2015. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2015 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2016.

(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque d'inflation et le risque des salaires.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit contrebalancé en grande partie par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque d'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2016 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de biens immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement des gestionnaires retenus.

Risque de longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, toute réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque des salaires

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration des augmentations de salaire des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2016	2015
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	11 051	10 604
Valeur actualisée des OPD capitalisées	512 268	495 980
Total de la valeur actualisée des OPD	523 319	506 584
Juste valeur des actifs des régimes	513 098	504 314
	10 221	2 270

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

			2016	2015
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme ¹	Total	Total
OPD				
Solde au début	495 980	10 604	506 584	388 451
Coût des services rendus de l'exercice	27 969	–	27 969	21 267
Intérêts débiteurs	20 271	–	20 271	19 293
Coût des services passés	254	–	254	(310)
Cotisations des employés	16 312	–	16 312	16 444
Prestations versées	(13 979)	–	(13 979)	(8 730)
Écarts actuariels	(34 539)	447	(34 092)	70 169
Solde à la fin	512 268	11 051	523 319	506 584
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	504 314	–	504 314	369 202
Revenus d'intérêts	19 498	–	19 498	17 913
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(28 517)	–	(28 517)	93 153
Cotisations de l'employeur	16 599	–	16 599	17 442
Cotisations des employés	16 312	–	16 312	16 444
Prestations versées	(13 979)	–	(13 979)	(8 730)
Frais d'administration des régimes	(1 129)	–	(1 129)	(1 110)
Solde à la fin	513 098	–	513 098	504 314
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(830)	11 051	10 221	2 270

¹ L'OPD pour les autres avantages à long terme est de 10 604 \$ au 31 mars 2015.

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2016		2015	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,3	6 787	1,8	8 836
Obligations	60,3	309 115	60,8	306 565
Actions canadiennes	9,7	49 874	9,6	48 453
Actions mondiales	20,1	103 217	20,1	101 456
Fonds immobiliers	8,6	44 105	7,7	39 004
	100,0	513 098	100,0	504 314

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les charges au titre des prestations définies imputées à l'état consolidé du résultat global au poste Avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	28 223	–	28 223	20 957
Charge d'intérêts nette	773	–	773	1 380
Frais d'administration des régimes	1 400	–	1 400	1 275
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	447	447	(713)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	30 396	447	30 843	22 899

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2016	2015
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses démographiques	–	(557)
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	42 087	(71 714)
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(7 548)	1 389
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	(28 246)	93 318
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	6 293	22 436

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,00 %	3,60 %	3,80 %	3,35 %
Taux d'inflation	1,50 %	1,50 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %	3,00 %	3,00 %

Pour l'OPD au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, les hypothèses de mortalité sont basées sur 120 % pour les hommes du Régime des employés, 100 % pour les femmes du Régime des employés, 100 % pour les hommes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire, et 95 % pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire des taux de mortalité de la table CPM2014, secteur public, et de la courbe de projection CPM-B.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars 2016 est de :

	2016		2015	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,6 ans	21,4 ans	24,6 ans	21,4 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,0 ans	22,7 ans	24,9 ans	22,7 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2016 :

	2016		2015	
	Augmentation à 5,00 %	Diminution à 3,00 %	Augmentation à 4,80 %	Diminution à 2,80 %
Taux d'actualisation				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(89 842)	108 789	(78 662)	93 350
Taux d'inflation				
Augmentation (diminution) de l'OPD	39 354	(63 771)	24 402	(23 096)
Taux de croissance de la rémunération				
Augmentation (diminution) de l'OPD	6 553	(6 253)	5 790	(5 531)
Taux de mortalité				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(6 476)	7 059	(5 169)	5 659

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 17 449 \$ au cours du prochain exercice.

La duration moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2016 est de 19,8 années (2015 : 19,0 années).

21 | GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, comme définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2016	2015
Emprunts bancaires	451 000	451 981
Dette à long terme	307 053	381 779
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	844 523	920 230

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel sont déduits les contributions au Gouvernement du Québec, et au cours des exercices précédant l'exercice clos le 31 mars 2016, les versements au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Pour ce faire, Loto-Québec est autorisée par le Gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total remboursé de 575 000 \$, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du Gouvernement du Québec, et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé d'un milliard de dollars auprès de ce même fonds. Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 300 000 \$. Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2015.

22 | PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec est liée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

	2016	2015
Moins de 1 an	32 438	33 743
De 1 an à 5 ans	99 167	103 992
Plus de 5 ans	14 135	30 205
	145 740	167 940

(ii) Contributions au Gouvernement du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

À la demande et avec l'autorisation du Gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du Gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22 000 \$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour contrer le jeu pathologique.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

À la demande et avec l'autorisation du Gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du Gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

23 | INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse des casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers représentent l'avance et des rentes viagères versées à d'importantes sociétés d'assurances.

La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance à chaque date de clôture du 31 mars, est bonne.

La direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent 1 % des créances en 2016 et en 2015.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2016					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
				1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 ans et plus
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	451 000	451 080	451 080	–	–	–
Dividende à payer	72 194	72 194	72 194	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	76 635	76 635	76 635	–	–	–
SCMR	3 637	3 637	3 637	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	7 503	7 503	7 503	–	–	–
Dette à long terme	307 053	374 631	58 345	47 101	158 557	110 628
	918 022	985 680	669 394	47 101	158 557	110 628

	2015					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
				1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 ans et plus
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	451 981	452 042	452 042	–	–	–
Dividende à payer	70 556	70 556	70 556	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	79 138	79 138	79 138	–	–	–
SCMR	2 781	2 781	2 781	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	6 371	6 371	6 371	–	–	–
Dette à long terme	381 779	461 391	86 760	58 345	157 852	158 434
	992 606	1 072 279	697 648	58 345	157 852	158 434

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et non courants, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat net de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

(i) Risque de change

Loto-Québec détient des prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe, d'une valeur comptable de 14 468 \$ (9 791 €) au 31 mars 2016 (2015 : 12 431 \$ (9 131 €)).

Le 31 mars 2015, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 27 098 \$ (19 951 €) échéant le 31 mars 2016. Ce contrat à terme a été acheté afin de prémunir Loto-Québec contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces prêts. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2017 a été reconduite pour un montant de 15 433 \$ (10 484 €).

Au cours de l'exercice, la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro a eu pour effet d'augmenter la valeur des prêts de 1 080 \$ (2015 : diminution de 1 070 \$). Ce gain de change est compensé par une perte sur le contrat de change à terme libellé en euros au montant de 1 861 \$ (2015 : gain de 3 000 \$).

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur le résultat net des opérations de couverture de change est comptabilisée au poste Charges financières à l'état consolidé du résultat global.

(ii) Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime compte tenu qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

d) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec se détaille comme suit :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers liés aux rentes viagères (niveau 2)	88 688	113 168	74 992	105 083
Prêts à Casinos Développement Europe et à la SCMR (niveau 2)	16 976	16 976	14 939	14 939
Avance à la SCMR (niveau 2)	5 000	5 000	5 000	5 000
Prêts et créances	110 664	135 144	94 931	125 022
Passifs financiers liés aux rentes viagères (niveau 2)	88 688	113 168	74 992	105 083
Dette à long terme (niveau 2)	307 053	328 990	381 779	412 864
Passifs financiers non dérivés	395 741	442 158	456 771	517 947

Aux 31 mars 2016 et 2015, Loto-Québec ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur et appartenant au niveau 3.

(i) Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances, dont celle des actifs financiers liés aux rentes viagères, des prêts à Casinos Développement Europe, du prêt et de l'avance à la SCMR, est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

(ii) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle des passifs financiers liés aux rentes viagères et de la dette à long terme, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

(iii) Dérivés

La juste valeur du contrat de change à terme est fondée sur son cours de marché, s'il en est. En l'absence de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est fondée sur l'acquisition de la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme actuel pour la durée résiduelle du contrat, à l'aide d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Le risque de crédit est incorporé dans le calcul de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur du contrat de change est de niveau 2. La juste valeur de ce contrat aux 31 mars 2016 et 2015 est nulle puisqu'il a pris effet à cette date. Le contrat de change a été signé avec le Fonds de financement du Gouvernement du Québec.

24 | FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars		
Fonds en caisse des casinos	64 319	62 309
Encaisse	21 212	17 952
	85 531	80 261
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	23 694	(8 307)
Stocks	(118)	348
Charges payées d'avance	1 457	(3 232)
Actifs financiers liés aux rentes viagères	(13 696)	(6 204)
Charges à payer et frais courus	7 750	(11 393)
Passifs financiers liés aux rentes viagères	13 696	6 204
Provisions	(26 425)	621
Produits différés	(561)	2 529
	5 797	(19 434)
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	15 717	16 895
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	3 824	527
Quote-part aux partenaires détenteurs des parts C dans la SCMR, incluse dans les charges à payer et frais courus	3 637	2 781

25 | PARTIES LIÉES

a) Transactions et soldes entre parties liées

Compte tenu que le Gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	3 393	2 764
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	513	409
	3 906	3 173